



Consultation publique RRVUB Lac Perreault

25 septembre 2025, 18h30,
salle du conseil, Saint-Ubalde

Étaient présents :

En personne :

Patrice Bergeron, prés. Association des
propriétaires du lac Perreault et du lac Fin

Marc Boissonneault

Daniel Cauchon

André Fiset

Sylvain Fiset

Suzie Morin

Marcel Ouimet

Louis Perron

Francis Proulx

France St-Germain

Michel Simard

En ligne :

Sylvie Bélanger

Jean-Luc Desbiens

Stéphane Frenette

Suzie Godbout

Gabriel Julien

Guillaume Lévesque

Claude Poirier

Harold Tremblay

Pour la municipalité :

Isabelle Lupien, urbanisme Municipalité de Saint-Ubalde

Denise Cloutier, mandataire pour la Coalition Navigation

André Philippe Hébert, mandataire pour la Coalition Navigation

Objectif et Contexte

La rencontre s'est tenue afin d'examiner une proposition de règlement visant à limiter la puissance maximale des moteurs pour la navigation sur le lac Perreault à 7,5 kW, dans le but de préserver la qualité de l'eau, réduire l'érosion des berges et limiter les nuisances sonores et environnementales, le tout en conformité avec le Guide des administrations locales de Transport Canada. Plusieurs intervenants issus de la municipalité, de l'association des riverains et de la Coalition Navigation étaient présents. Denise Cloutier, directrice générale de la Coalition Navigation, était identifiée comme la principale responsable déléguée par la municipalité lors de cette consultation, accompagnée d'André Philippe Hébert également de la Coalition Navigation, en présence d'Isabelle Lupien, inspectrice de la municipalité.^[1]

Déroulement et Principales Interventions

L'assemblée a permis à divers participants – riverains, propriétaires de bateaux, membres des associations de protection de l'environnement – d'exposer leur point de vue sur le projet de règlement et de partager leur expérience sur l'usage du lac. En plus des riverains du lac Perreault, étaient également présents, des représentants d'associations d'autre lacs sur le territoire de la municipalité.

- La Coalition Navigation a rappelé son rôle : accompagner la municipalité de Saint-Ubalde dans ses démarches auprès de Transport Canada pour déposer une demande de restriction à la navigation dans le cadre *du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*. La Coalition Navigation a pour mission de privilégier le « bon bateau au bon endroit » et promouvoir la pratique d'une navigation respectueuse de l'environnement.^[1]
- Plusieurs interventions, dont celles du président, monsieur Patrice Bergeron, ont souligné les efforts déjà réalisés par *l'Association des propriétaires du lac Perreault et du lac Fin* et leurs membres pour préserver le lac (distribution de plantes, protection des rives, information, sensibilisation, suivi de la qualité de l'eau, conférences, etc.).
- Certains s'inquiétaient de la possibilité de l'introduction de bateaux trop puissants sur le lac s'il n'y a pas de restrictions à la navigation.

- La « clause grand-père » a été longuement discutée. Il a été confirmé que les propriétaires disposant déjà de bateaux ou de moteurs plus puissants que la limite proposée pourraient conserver leur équipement, mais aucun nouveau moteur excédant la limite ne serait autorisé.^[1]
- Il a été mentionné que la municipalité enregistrera les embarcations existantes dans le cadre de cette clause.^[1]

Points de Discussion

- Plusieurs citoyens se sont inquiétés des modalités de consultation, de l'accès à l'information et de la représentativité des opinions des riverains.
- L'importance d'une consultation publique complémentaire en ligne a été évoquée afin de recueillir l'avis du plus grand nombre.
- Une pétition de 27 signatures s'opposant au règlement a été remise par M. Daniel Cauchon avant que la séance de consultation ne soit commencée. Il a ensuite quitté sans avoir pris connaissance de la restriction proposée ni de la clause grand-père.
- Il a été ensuite précisé que la décision finale appartiendra au conseil municipal après synthèse des commentaires recueillis.^[1]

Procédure et Étapes Suivantes

- La municipalité étudiera l'ensemble des opinions reçues et transmettra le rapport, réalisé par Denise Cloutier et la Coalition Navigation, au conseil qui décidera des suites à donner.
- Si la majorité des riverains est favorable, la demande officielle sera transmise à Transports Canada, qui pilotera l'étape de validation réglementaire.
- Il a été rappelé que l'adoption du règlement n'affectera pas les infrastructures existantes (quais, cabanes à bateau), mais se limitera à la limitation de puissance pour la navigation.^[1]

Conclusion

La consultation fut l'occasion d'aborder l'ensemble des enjeux liés à la navigation sur le lac Perreault, de recueillir les préoccupations locales, et d'assurer que l'administration municipale agisse de façon transparente, équitable et concertée quant à la protection du lac et à la prise de décision.^[1]

Rédigé le 1^{er} octobre 2025

Par Denise Cloutier, directrice générale, Coalition Navigation

Mandataire de la municipalité de Saint-Ubalde

1. Recapitulatif-Consultation-publique-25-septembre-2025-Reglement-sur-les-restrictions-visant-lut.docx

